

<https://www.snetap-fsu.fr/Qui-paie-mon-repas-lorsque-je-mange-avec-l-eleve-qui-m-est-confie-e.html>



Qui paie mon repas lorsque je mange avec l'élève qui m'est confié.e ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -



**Questions
réponses**

Date de mise en ligne : vendredi 19 décembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Qui paie mon repas lorsque je mange avec l'élève qui m'est confié.e ?

Il peut y avoir des ententes locales sur qui paie les repas mais aucune règle n'oblige l'établissement à payer le repas de l'[AESH](#).

Cependant je peux réclamer la gratuité si cela se passe sur mon temps de travail. La notification MDPH devant indiquer l'accompagnement sur ce temps précis.